

**PROCES-VERBAL DU REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2015  
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS-SALLE DES FETES DE LA MADELEINE DE NONANCOURT**

Date de convocation : 28 Octobre 2015

*Membres en exercice ayant pouvoir délibératif : 28  
Membres en exercice ayant pouvoir consultatif : 9*

*Votants - pouvoir délibératif : 25 (19 titulaires – 4 suppléants ayant un pouvoir – 1 suppléant ayant 2 pouvoirs)  
Votants - pouvoir consultatif : 5 (4 présents dont 1 ayant un pouvoir supplémentaire)*

L'an deux mil quinze le 16 novembre à 18 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes-Maison des Associations de la Madeleine de Nonancourt, sous la présidence de Madame Michèle ROUVEIX, Présidente.

**Présents :**

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Cochon, M. Jennat, M. Masson - Suppléants : M. Albenque, M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Titulaires : M. Auger, M. Jean- Etienne Morel, M. Petitbon, M. Rivemale, M. Souchay - Suppléants : Mme Clough, M. Perron, M. Samon*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaires : M. Brault, M. Cheron, M. Henras, Mme Leray – Suppléant : M. Pinchon*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaires : Mme Bonnard, M. Boulogne, M. Romero*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaires : M. Colleu, M. Fleury, M. Hervieu, Mme Rouveix - Suppléant : M. Dufour*
- Conseil de Développement : *Mme Henras, Mme Lenormand, M. Morgoun, M. Rabartin*

**Absents ayant donné leur pouvoir :**

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Boreggio à M. Jean-Pierre Morel, M. Cissey à M. Albenque, M. Confais à M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *M. François à Mme Clough Jacques*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *M. Louvard à M. Pinchon*
- Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure : *M. Garrigues à M. Dufour*
- *Conseil de Développement : M. Varigault à M. Morgoun*

**Absents :**

- Communauté de Communes de La Porte Normande : *Titulaires : Mme Loust - Suppléants : Mme Bonnard, M. Etienne Colleu,*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Suppléant : Mme Dumez*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaire : Mme Sevin + 1 poste vacant - Suppléants : M. Galichon, Mme Reber*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Suppléant : M. Veit*
- Conseil de Développement : *Mme Auffret, M. Costes, M. Lprevost, M. Rami*

**Secrétaire de séance :** *M. Michel Cochon*

**Etaient également présents:** *M. Aubert (directeur), Mme Boutelet (instructrice des actes d'urbanisme)*

## Informations préalables à l'ordre du jour

**Michèle ROUVEIX (Présidente)** fait part aux membres du Comité Syndical des informations suivantes :

- Election d'un nouveau président à la Communauté de Communes du Pays de Damville en la personne de **Jean-Luc BOULOGNE**,
- Arrivée de 2 agents instructeurs **Véronique BOUTELET** (longue expérience à la DDTM 61) et de **Christophe LAURENT** (mis à disposition à temps partiel par la Commune de Verneuil sur Avre) au service d'instruction des actes d'urbanisme en juillet et septembre dernier,
- Remplacement de l'assistante administrative et de gestion **Severine SIMON** (en congés parental) par **Camille STINAT** (expériences préalables à la Commune de Mesnil sur l'Estrée et à Perception de Nonancourt) à compter du mois de Novembre 2015,
- Départ de **Mani CAMBEFORT** en Octobre dernier, chargé de mission au programme européen LEADER 2009/2015 et à la candidature LEADER 2016/20202.

## Approbation du Procès-Verbal du 27 Mai 2015

**Michèle ROUVEIX (Présidente)** soumet aux membres du Comité Syndical le Procès-Verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

## Approbation de la programmation 2015/2017 du Contrat de Pays avec la Région Haute-Normandie et le Département de l'Eure

**Michèle ROUVEIX (Présidente)** fait part des réponses apportées par la Région de Haute-Normandie et le Département de l'Eure quant à la proposition de programmation 2015/2017 du Contrat de Pays lors d'un comité de pilotage qui a eu lieu le 27 octobre dernier à la Mairie de St André de l'Eure – en présence de l'ensemble des membres du Bureau.

Il en est ainsi ressorti les éléments principaux suivants :

- 23 opérations ont été acceptées, et 3 opérations ont été ajournées,
- Le cout total de ces 23 opérations a été estimé à hauteur de 25 011 314 €, la participation du Département de l'Eure à hauteur de 4 240 193 € et la participation de la Région de Haute-Normandie à hauteur de 4 913 465 €.

**Les 23 opérations acceptées sont les suivantes :**

### ***Axe stratégique 1 : Un territoire qui renforce et structure les dynamiques à l'œuvre***

- Relever le défi du numérique  
A1 : Desserte numérique – déploiement de la fibre optique (Très Haut Débit)  
A2 : Création d'une application mobile pour la découverte touristique de Verneuil sur Avre
- Poursuivre et anticiper l'accueil des entreprises  
B1 : Extension de la zone d'activités économiques communautaire de Breteuil sur Iton  
B2 : Extension de la zone d'activités économiques communautaire de St André de l'Eure
- Conforter la vocation d'attractivité des centre-bourgs  
B3 : Aménagement d'une entrée de bourg à Breteuil sur Iton  
B4 : Aménagement de la place de centre-bourg de Verneuil sur Avre (équipement du marché)
- Renouveler les sites industriels ou commerciaux en fin de cycle  
B5 : Résorption d'une friche industrielle agricole à Damville  
B6 : Résorption d'une friche commerciale à Verneuil sur Avre
- Affirmer les atouts touristiques et patrimoniaux emblématiques  
B7 : Aménagement d'une vélo-route en vallée d'Avre  
B8 : Aménagement des accès à l'Abbaye St Nicolas de Verneuil sur Avre  
Etudes préalables au Musée Vlaminck de Verneuil sur Avre

## ***Axe stratégique 2 : Un territoire qui intègre les nouveaux modes alternatifs de développement et d'équipements***

- Favoriser l'usage des déplacements multimodaux  
C1 : Aménagement d'un pôle multimodal – site de la Gare SNCF de Verneuil sur Avre
- Construire une offre structurée d'espaces de circulation réservée à la mobilité douce  
C2 : Création de pistes cyclables à St André de l'Eure  
C3 : Création de pistes cyclables à Verneuil sur Avre
- Mettre en place les équipements nécessaires à la pratique du covoiturage  
C4 : Création d'une aire de covoiturage à Verneuil sur Avre  
C5 : Création d'une aire de covoiturage à la Madeleine de Nonancourt
- Accompagner les enjeux de la transition énergétique  
D1 : Mission de 2 ans de conseil en énergie partagée auprès des collectivités  
D2 : Programme de rénovation énergétique des bâtiments publics  
D3 : Création d'une chaufferie centrale au bois à la Couture-Boussey  
  
E1 : Mise en place d'une clause d'insertion dans les marchés publics

## ***Axe stratégique 3 : Un territoire qui maintient et conforte la qualité de son cadre de vie***

- Réorganiser une offre de santé satisfaisante pour les habitants  
F1 : Maison de Santé de Tillières sur Avre
- Renouveler et moderniser les équipements sportifs existants  
G1 : Renouvellement d'un gymnase multisports à Verneuil sur Avre
- Créer des équipements socio-culturels innovants et/ou structurants  
H1 : Création d'une ludothèque à Breteuil sur Iton  
H2 : Création d'une halle sportive et culturelle à St Germain sur Avre

### **Les opérations ajournées sont les suivantes :**

Axe stratégique 3 : Un territoire qui maintient et conforte la qualité de son cadre de vie

- Renouveler et moderniser les équipements sportifs existants  
G2 : Aménagement et modernisation de l'aérodrome de St André de l'Eure
- Créer des équipements socio-culturels innovants et/ou structurants  
H3 : Création d'un Square-Musée Inchakoff à St André de l'Eure  
H4 : Réhabilitation de la salle des fêtes en espace culturel, associatif et numérique à Verneuil sur Avre

*Cf. document de travail remis en séance pour plus d'informations.*

Suite à cette présentation, **Serge MASSON** fait part de son regret que les actions ajournées concernent essentiellement la commune de St André de l'Eure, mais indique qu'il ne s'opposera pas pour autant à l'approbation de cette proposition de programmation.

La proposition de programmation est alors adoptée à l'unanimité.

### **Approbation de la candidature au programme européen LEADER 2016/2022**

**Patrick BRAULT (Vice-Président en charge des programmes européens)** rappelle que la candidature s'est essentiellement basée sur les travaux du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Ainsi, si les orientations et les objectifs du SCoT sont surtout des réponses d'ordre réglementaire aux problématiques du territoire, le programme européen LEADER aura vocation, quant à lui, à devenir un support financier visant à mettre en œuvre des opérations concrètes et innovantes.

Néanmoins, toutes les orientations ne peuvent être retenues dans le programme européen LEADER au vu des enveloppes financières et de l'existence d'autres sources de financement départementales, régionales ou nationales.

Il est ainsi apparu nécessaire de concentrer la stratégie du programme européen LEADER sur un nombre restreint d'objectifs.

Suite à la réunion de Bureau du 8 juillet dernier et à une série de réunions de travail, cette stratégie consisterait à répondre aux enjeux de « la ruralisation » à travers les 4 axes structurants suivants :

- Répondre aux nouveaux enjeux de l'habitat,
- Reconquérir et renouveler l'offre commerciale,
- Soutenir des pratiques de déplacements plus solidaires et écologiques,
- Amplifier et diversifier les offres de loisirs culturelles et touristiques.

L'enveloppe financière de fonds européens LEADER, sollicitée localement, serait de 2 172 000 €.

*Cf. document de travail remis en séance pour plus d'informations.*

Pour autant, **Patrick BRAULT** fait part qu'au regard des quatre autres candidatures existantes en Région Haute-Normandie, et du montant de l'enveloppe globale au niveau régional, il est fortement probable que nous soyons amenés à prioriser de nouveau (dans l'hypothèse où la candidature du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton est acceptée).

Il propose alors aux membres de l'assemblée de remplir un document de travail permettant à chacun d'exprimer personnellement les nouvelles priorités susceptibles d'être retenues.

*Chacun ayant rempli en séance individuellement son document de travail, voici les principaux résultats agrégés de cette première consultation – par ordre croissant (du plus prioritaire au moins prioritaire) :*

- 1. Reconquérir et renouveler l'offre commerciale,*
- 2. Répondre aux nouveaux enjeux de l'habitat,*
- 3. Amplifier et diversifier les offres de loisirs culturelles et touristiques,*
- 4. Soutenir des pratiques de déplacements plus solidaires et écologiques.*

*Plus précisément, les types d'actions les plus plébiscitées sont les suivantes :*

- En matière de commerce, les actions relatives à l'anticipation de l'offre commerciale sur les centres-bourgs et les villages et la création de commerces à « nouveau concept »,*
- En matière d'habitat, les actions relatives au développement de l'habitat « jeunes » et « seniors » et à la lutte contre la vacance de logements et l'habitat indigne,*
- En matière d'offres de loisirs culturels et touristiques, la valorisation des produits du terroir et du patrimoine,*
- En matière de mobilité, les actions visant à encourager les alternatives à la pratique de la voiture individuelle.*

Suite à ce travail de concertation, les membres du Comité Syndical valident le contenu initial de la candidature et autorise la Présidente à confirmer la demande d'aide de fonds LEADER pour le travail d'élaboration de la candidature.

## Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Eure

**Michèle ROUVEIX (Présidente)** fait part que la procédure d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoit que le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, au même titre que les communes et les communautés de communes, soit consulté. Elle rappelle alors brièvement les objectifs de ce schéma, et plus particulièrement les impacts sur notre territoire.

Aussi, au regard des échanges qu'elle a pu avoir auprès des présidents de communautés et des vice-présidents du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, elle propose de donner un avis favorable sans motivation particulière. Les membres du Comité Syndical sont néanmoins invités à s'exprimer avant de procéder au vote :

**Joël HERVIEU** exprime alors son désaccord dans la mesure où le schéma ne respecte pas la volonté du territoire communautaire qu'il représente.

**Yves-Marie RIVEMALE** exprime également son désaccord dans la mesure où les échelles de création de ces nouvelles communautés de communes dépassent largement le seuil des 15 000 habitants. Il y voit alors une perte importante des biens faits de la proximité, et doute fortement de l'efficacité de nouvelles communautés de communes à des échelles aussi vastes, notamment en milieu rural.

**Jean-Pierre MOREL** indique plutôt son approbation. Il considère que les communautés de communes doivent davantage se structurer pour être plus efficaces et performantes, et respecter au mieux les notions de bassin de vie (ce qui lui semble être le cas dans le projet de fusion entre la Communauté de Communes de la Porte Normande et le Grand Evreux Agglomération).

**Gérard CHERON et Alain PETITBON** se déclarent favorables, et considèrent que la création de communautés à une échelle d'au moins 45 000 habitants (en milieu rural) constitue une condition incontournable aujourd'hui pour exister au niveau départemental et régional.

**Philippe MORGOUN** se déclare favorable, car il y voit la possibilité de structurer davantage les politiques menées jusqu'alors par les communautés de communes, mais regrette néanmoins que les notions de « projet de territoire » d'une part, et de « concertation avec la population » ne soient pas plus développées.

**Serge MASSON** exprime un avis favorable, mais reste nuancé quant à son application future. Il évoque quelques inquiétudes sur la perte de proximité des nouvelles des communautés de communes élargies. Il regrette que le lien unissant le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton et la Communauté de Communes de la Porte Normande soit rompu à terme dans la mesure où cela fonctionnait bien jusqu'alors.

**Michèle ROUVEIX et Jean-Luc BOULOGNE** précisent que les missions du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton auraient vocation à être reprises dans l'intercommunalité à 5 (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil et Rugles) dans la mesure où elles sont déjà exercées par le Grand Evreux Agglomération pour le nouveau territoire ayant vocation à rassembler la Communauté de Communes de la Porte Normande et le Grand Evreux Agglomération.

A l'issue de ces échanges, les membres du comité syndical émettent un avis « favorable » selon le décompte suivant :

- Pouvoirs délibératifs : 21 voix « favorable » - 4 voix « défavorable » ;
- Pouvoirs consultatifs : 4 voix « favorable » - 1 abstention

## Fonctionnement administratif et financier

**Michel COCHON (Vice-Président en charge des finances et du personnel)** soumet à l'approbation de l'assemblée 3 propositions de délibérations :

- Indemnités à Mme Annette LECLERC, comptable public
- Ouverture d'un poste de chargé de mission – Programme européen LEADER 2016/2022 (ingénieur territorial – agent non titulaire)
- Précisions sur la reconduction de la ligne de trésorerie auprès du crédit agricole

*Cf. rapport de délibération remis en séance pour plus de précisions.*

Ces 3 propositions ne font alors l'objet d'aucune observation, et sont adoptées à l'unanimité.

## Informations sur la mise en place du service d'instruction des actes d'urbanisme

**Michèle ROUVEIX (Présidente)** rend compte des 4ers mois de fonctionnement du service d'instruction des actes d'urbanisme.

Elle rappelle que ce service fonctionne pour 24 communes depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Ce sont les communes dotées d'un POS ou d'un PLU en vigueur, et qui appartiennent à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants (Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, Communauté de Communes de la Porte Normande, Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre). En effet de par la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové), ces communes ne peuvent plus disposer du service d'instruction des actes d'urbanisme de l'Etat (DDTM de l'Eure).

Statistiquement, le nombre d'actes d'urbanisme sur la période des 4ers mois de fonctionnement est de 192 – soit comparativement à l'hypothèse tendancielle basée sur l'année 2013 : + 6.6 %.

Plus de la moitié des actes ont été fait sur les communes appartenant à la Communauté de Communes de la Porte Normande : 104 actes sur 192, soit 54 %.

*Cf. document de travail remis en séance pour plus d'informations.*

Pour conclure, **Michèle ROUVEIX** engage un tour de table auprès des représentants de la dizaine des communes présentes dans l'assemblée. Chacun s'est alors déclaré pleinement satisfait aussi bien sur la qualité que sur la rapidité du service rendu.

## Informations sur les programmes européens de la région Haute-Normandie

**Jean-Etienne MOREL (Vice-Président en charge de la communication et du Conseil de Développement)** propose que ce point de l'ordre du jour soit abordé dans un autre cadre.

En effet, au regard de la densité des informations à communiquer, il est apparu plus judicieux que des réunions spécifiques soient organisées dans le cadre de la Commission des Maires et/ou du Conseil de Développement.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 20 h 05 précises.

**La Présidente**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Rouveix', is written over a horizontal blue line.

**Michèle ROUVEIX**